



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

**DE LA SEANCE DU CONSEIL
GENERAL DU 22 JUIN 2021**



BEL **INFO**
WWW.BELFAUX.CH

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL DU
22 JUIN 2021**

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par Mme Marianne Aebischer.

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal ainsi qu'aux auditrices, aux auditeurs et à la représentante de la presse.

« Je vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette séance du Conseil général consacrée principalement à l'approbation des comptes 2020.

En préambule, je vous informe que malheureusement, il n'y aura pas d'apéritif de fin de séance. La demande a été faite auprès de la Préfecture et voici sa réponse, je cite : « Pour ce qui est de l'apéritif, les nouvelles dispositions permettent d'en organiser un. Ce sont les conditions de la restauration qui s'appliquent dans ce contexte, à savoir l'obligation de la consommation assise, 4 personnes par table à l'intérieur, distance de 1.5 m entre les tables et collecte de coordonnées, y compris le n° de table ».

C'est triste, mais ces mesures sont trop contraignantes et peu conviviales. J'espère de tout cœur que la situation s'améliorera pour la prochaine séance ».

La Présidente signale aux membres du législatif que les débats de la séance sont enregistrés et leur rappelle que toute autre prise de son ou d'images est soumise à autorisation. Elle prie les membres du Conseil général de transmettre toutes leurs interventions à Mme Véronique Christan en vue de la rédaction du procès-verbal. Celles et ceux qui ont trouvé le formulaire de données personnelles sur leur table sont priés de le remettre dûment rempli à la secrétaire en fin de séance ou de le lui faire parvenir au plus vite.

Elle excuse les absences de M. Frédéric Oberson, membre du groupe PDC-Belfaux Futuro, Mme Muriel Angéloz Burns et M. Thierry Defaux, membres du groupe PS – Centre gauche PCS et Ouverture. M. Dominique Corpataux est arrivé à 19h55.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Christan, secrétaire, que 26 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour et 27 à partir de 19h55. La majorité s'élève à 14.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle que la convocation à la séance du jour a été adressée personnellement à tous les conseillers généraux sur leur accès Extranet et pour certains, par pli personnel, avec les documents relatifs à l'ordre du jour 20 jours avant la séance de ce jour, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, ainsi que par l'insertion dans le Flash communal distribué à tous les ménages et sur le site Internet.

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Concernant l'ordre du jour, la Présidente informe le Conseil général que le bureau a reçu ce jour une demande du Conseil communal pour ajouter un point urgent. Il concerne l'aménagement des alentours des nouveaux bâtiments scolaires, y compris le chemin des Ecoliers, la parcelle de M. Maillard, le chemin de la Ferme et le chemin piétonnier en bas de l'école. Cet ajout pourrait être inscrit au point 8, juste avant les propositions.

La parole est donnée à M. Schickel, conseiller communal en charge du dossier pour qu'il donne toutes les informations y relatives.

M. **Schickel** informe que le Conseil communal désire présenter ce projet et donner une explication financière. Il s'agit d'une prévalidation. Le Conseil communal présentera un message définitif en octobre prochain.

La Présidente soumet l'ordre du jour, y compris l'ajout, au vote du Conseil général.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par 26 voix.



CONSEIL GENERAL DE BELFAUX

Aux membres du
Conseil général

Belfaux, le 1^{er} juin 2021

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, le Bureau vous convoque à la séance ordinaire du Conseil général fixée au

Mardi 22.06.2021 à 19h30,
à la salle paroissiale, à Belfaux
MASQUE OBLIGATOIRE

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 11 mai 2021
2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal
3. Fusion du Grand-Fribourg : point sur l'avancement des travaux
4. Agglomération de Fribourg (AGGLO) : informations
5. Approbation des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS) (*message 107*)
6. Comptes 2020
 - a) Présentation générale des comptes
 - b) Rapport de la commission financière
 - c) Comptes de fonctionnement
 - d) Comptes des investissements
 - e) Rapport de l'organe de révision des comptes
 - g) Approbation des comptes 2020 et décharge au Conseil communal
7. Commission SCI (Système de contrôle interne), élection de trois membres du Conseil général dont deux issus de la Commission financière (*message 108*)
8. Propositions
9. Questions
10. Divers

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

La Présidente


Marianne Aebischer



La Secrétaire


Véronique Christan

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 11 mai 2021

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 11 mai 2021 dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation à la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la Commune.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion générale et soumet au vote le procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 11 mai 2021 est approuvé à l'unanimité par 26 voix.

Avant de passer au point 2 et pour se conformer au procès-verbal du 23 mars 2021, la Présidente rappelle que dans l'attente du règlement validé par la direction cantonale compétente, l'article 9 du règlement du Conseil général prévoit que « toute décision du Conseil général ou de son bureau peut, dans les 30 jours suivant l'assemblée, faire l'objet d'un recours et non pas dans les 30 jours dès la fin du délai de rédaction du procès-verbal ».

2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal

Bureau du Conseil général

La Présidente donne les informations suivantes :

- M. Thierry Nydegger, du groupe PDC-Belfaux Futuro a été nommé président de la commission financière
- Le nom complet du groupe PS est « PS, Centre Gauche, PCS et Ouverture »
- La prochaine séance du Conseil général aura lieu le mardi 19 octobre 2021.

Conseil communal

La Présidente donne la parole au Conseil communal.

Mme **Muriel Frésard**, Syndique prend la parole :

COMMISSIONS COMMUNALES

« Membres dans les différentes commissions : les partis avaient jusqu'au 18 juin pour faire des propositions de candidats. Suite à l'annonce parue dans le Flash, nous avons reçu 7 propositions de « candidats libres ». Le Conseil communal définira la semaine prochaine la composition définitive des commissions ».

ADMINISTRATION COMMUNALE

« Chiara Scolari, notre collaboratrice administrative au service des finances a brillamment réussi son diplôme de comptable spécialisée avec la note de 5.5. Nous la félicitons chaleureusement pour cette obtention et pour le travail consciencieux qu'elle effectue au sein de l'administration ».

M. **Gabriel Litzistorf**, conseiller communal prend la parole :

RENOVATION DE LA STEP DE PENSIER

Il informe que plusieurs séances d'information seront organisées dans différentes communes membres de l'Association pour l'épuration des eaux usées. Elles auront lieu aux dates suivantes :

- le 8 septembre 2021 à Lentigny
- le 9 septembre 2021 à la salle Paroissiale de Belfaux
- le 10 septembre 2021 à Courtepin.

Toutes ces séances sont ouvertes au public. Un tout ménage sera distribué en temps voulu.

M. Vincent Schickel, conseiller communal prend la parole :

INAUGURATION DU NOUVEAU BÂTIMENT SCOLAIRE

« Je tiens ce soir à faire un point d'avancement sur le nouveau bâtiment de la petite enfance et de la crèche.

Les 2 bâtiments sont totalement achevés et les usagers vont bientôt prendre possession des lieux. Concernant la crèche, la remise des clefs a été faite le 31 mai et elle accueillera les premiers enfants le 16 août.

Pour le bâtiment de la petite enfance, la remise des clefs aura lieu le 2 juillet, et les enseignants commenceront le déménagement la semaine suivante. Tout sera donc prêt pour la rentrée des classes à la fin août. Il a été décidé de renommer le bâtiment de la petite enfance en bâtiment de cycle 1 afin d'être cohérent avec les nouvelles normes fribourgeoises et le Plan d'Etude Romand. Le bâtiment connu aujourd'hui comme la nouvelle école sera aussi renommée le bâtiment de cycle 2.

Veillez prendre note que la nouvelle centrale téléphonique du complexe scolaire sera mise en place le 21 juillet. Durant cette journée, le téléphone et l'Internet de l'école seront hors service lors de la migration du nouveau système. Toute l'infrastructure Internet sera aussi mise à jour et tout le complexe scolaire aura maintenant un débit de 1GB/s via le raccordement à la fibre optique.

Durant les prochaines semaines, les aménagements extérieurs seront exécutés. Nous avons dû faire un nouvel appel d'offres pour une partie des aménagements extérieurs, car les devis reçus étaient hors budget. Les architectes ont dû revoir le projet afin que le budget soit respecté et le délai fixé pour les nouvelles offres était hier à 11h00. Nous allons faire notre maximum pour que tout soit terminé pour la rentrée scolaire.

Une cérémonie d'inauguration des nouveaux bâtiments aura lieu le vendredi 15 octobre. Le Conseil Communal a mis en place un groupe de travail afin d'organiser cet événement. Nous communiquerons davantage sur cet événement une fois le programme connu ».

M. Diego Frieden, conseiller communal prend la parole :

PROJET EOLIEN « COLLINES DE LA SONNAZ »

« Comme nous l'avions annoncé lors de la précédente séance du Conseil général, le Conseil communal a entrepris une démarche de coordination avec les trois autres communes concernées par ce projet éolien, à savoir Courtepin, La Sonnaz, et Misery-Courtion. Le 1er juin dernier, nous nous sommes réunis afin de décider ensemble un processus transparent et démocratique et qui permette de suivre une ligne commune vis-à-vis de toute la population, et également des opposant-e-s, du promoteur, et de l'Etat. Nous avons également convenu de tenir un vote consultatif le même jour dans les communes concernées, qui doit avoir lieu en novembre 2021 ou février 2022, soit en même temps que les votations fédérales prévues ce jour-là. La commune de La Sonnaz a toutefois décidé de ne pas participer à ce processus, pour tenir sa propre assemblée communale à ce sujet le 1er juillet prochain. Le Conseil communal respecte cette décision, mais la regrette, car elle représentait une opportunité d'agir uni-e-s face à un projet avec une portée majeure pour notre région ».

DECHETTERIE COMMUNALE

« Comme vous avez pu le lire dans le dernier Flash Info, le Conseil communal a décidé de prolonger le système actuellement en vigueur pour les déchets encombrants jusqu'à la fin de l'année 2021. En effet, ce système a amélioré le fonctionnement de la déchetterie et son efficacité, ainsi que le tri des déchets. Notre déchetterie est utilisée par chacun/chacune dans notre commune et par La Sonnaz, et elle doit répondre aux besoins et attentes de tout le monde. Dans ce sens, elle peut être meilleure, et le service peut l'être également. À cette fin, l'audit qui a été commandé de la déchetterie permettra au Conseil communal de déterminer des mesures pour obtenir ces améliorations. Nous sommes toutefois toujours intéressés-es par les avis - également critiques - concernant la déchetterie des Prés, et les suggestions qui viennent de ses utilisatrices et utilisateurs, et nous appelons les membres du Conseil général, la population, et les entreprises à nous en faire part ».

M. **François Vallat**, conseiller communal, prend la parole :

COMITE EXECUTIF DE L'EETI (entreprise d'endiguement du Tiguellet)

Le comité de l'EETI est chargé de la gestion du bassin de rétention et l'entretien du Tiguellet. Suite à la pollution de novembre 2019, une séance a été organisée il y a deux semaines afin de faire le point de la situation. Les travaux de nettoyage et d'assainissement du bassin de rétention sont en bonne voie. Il y a de gros travaux à entreprendre avec des incidences financières concernant le changement de la vanne de sortie du bassin de rétention et divers contrôles devront être exécutés durant de nombreuses années. Les pollutions d'hydrocarbure sont détectables durant de nombreuses années. Il a été demandé qu'une réserve soit constituée étant donné qu'il n'est pas possible, à l'heure actuelle, d'évaluer la situation dans 10 ou 15 ans.

POLLUTION A LA STATION COOP DE BELFAUX

200 litres d'hydrocarbure de mazout se sont déversés d'un camion dans la Sonnaz. Le centre de renfort de Fribourg et le CSP Sarine Nord sont intervenus. Des barrages ont été mis en place. Cette pollution est arrivée jusqu'à la première partie du lac de Schiffenen qui se situe avant la STEP. Le Centre de renfort de Morat a neutralisé et récupéré les hydrocarbures.

3. Fusion du Grand-Fribourg : point sur l'avancement des travaux

La Présidente donne la parole à Mme **Muriel Frésard**, Syndique et déléguée à l'Assemblée constitutive pour les informations suivantes :

« Comme déjà annoncé, la séance d'information publique sur la Fusion du Grand Fribourg se déroulera le 8 septembre ici à la salle paroissiale. Le vote consultatif quant à lui aura lieu le 26 septembre. A l'issue de ce vote, les communes membres du périmètre provisoire ont jusqu'au 26 octobre pour donner leur positionnement à l'Assemblée constitutive, elle seule habilitée à décider du périmètre définitif. Le Conseil communal prendra position après analyse des résultats du vote et s'attend à ce que le Conseil général se positionne également. Est-ce qu'il y a des questions ? ».

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La Présidente remercie Mme Muriel Frésard et clôt la discussion.

4. Agglomération de Fribourg (AGGLO) : informations

La Présidente donne la parole à Mme **Muriel Frésard** qui informe que la reconstitution des organes de l'Agglo aura lieu ce jeudi 24 juin.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

5. Approbation des statuts de l'Association Régionales de la Sarine (ARS) *(message 107)*

La Présidente donne la parole au Conseil communal qui n'a pas de complément d'information à donner. Il se tient à disposition pour toute question.

La Présidente ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Elle passe en revue les statuts, chapitre par chapitre en ouvrant la discussion après chaque chapitre.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La Présidente soumet ces statuts au vote.

Résultat du vote :

Les statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS) sont acceptés à l'unanimité par 26 voix.

6. Comptes 2020

a) Présentation générale des comptes

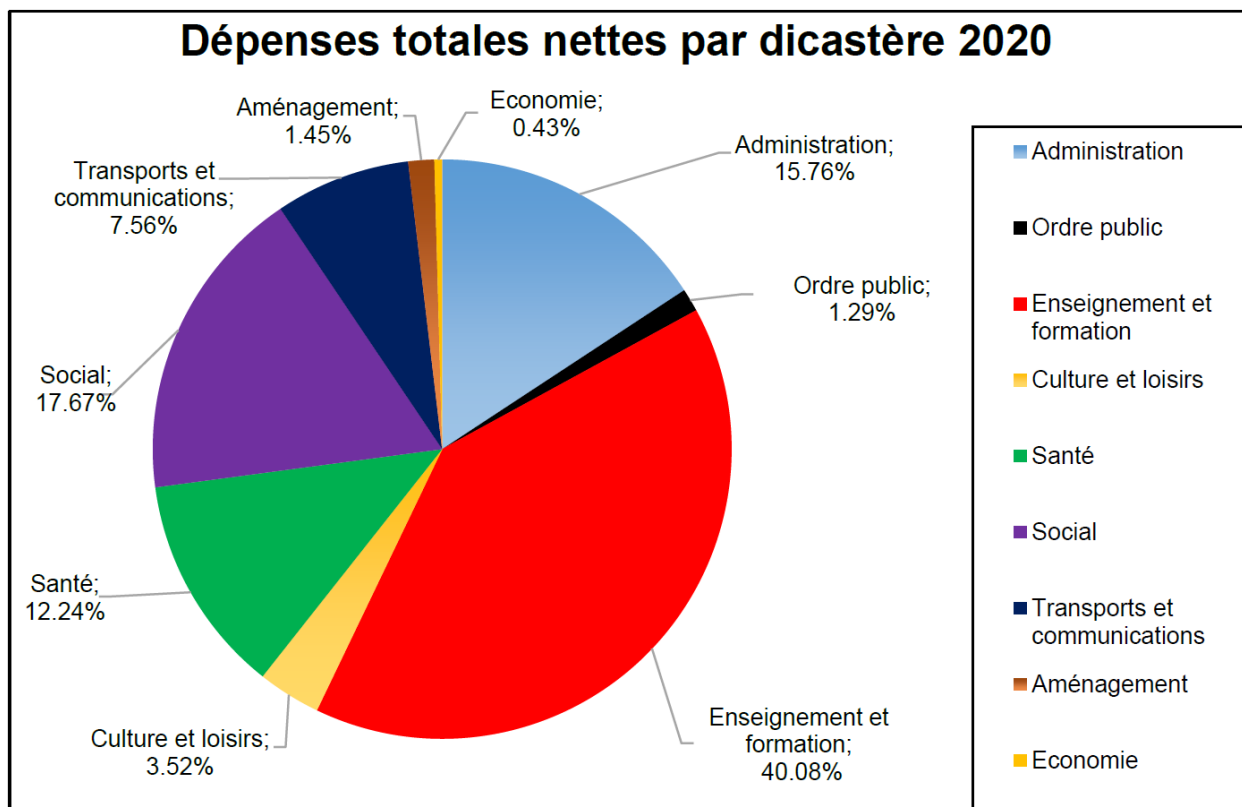
La Présidente donne la parole à M. **François Vallat**, Vice-Syndic en charge du dicastère des finances :

M. **Vallat** précise que le budget 2020 a été impacté par l'affaire de l'ancien boursier communal et la crise du Covid 19. Il donne quelques informations d'ordre général.

Suite à l'introduction d'un nouveau programme de salaires, les charges sociales ainsi que les salaires ont été directement affectés aux postes et aux chapitres qui les concernent. Pour exemple, les employés communaux travaillant à l'entretien des terrains de foot, les montants ont été répartis sur les chapitres d'entretien des infrastructures sportives.

M. Vallat annonce que l'exercice 2020 se termine sur un bénéfice net de CHF 94'671.81 alors que le budget 2020 prévoyait un déficit de CHF 370'640.00. Pour arriver à ce résultat, M. Vallat explique qu'un certain nombre de réserves au bilan ont été dissoutes. Des provisions sur débiteurs douteux ont également été diminuées. Une création de provisions pour la recapitalisation de la caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg a été prévue.

M. Vallat commente le graphique ci-dessous.



Arrivée à 19h55 de M. Dominique Corpataux. A partir de cet instant, 27 membres du Conseil général participent à la séance.

b) Rapport de la commission financière

La Présidente donne la parole à M. **Thierry Nydegger**, Président de la commission financière pour la lecture du rapport concernant les comptes de fonctionnement et d'investissement de la Commune de Belfaux pour l'année 2020 :

« **Préambule**

La loi sur les communes impose la vérification des comptes par un organe de révision externe, la Commission financière se réservant celles des décomptes d'investissements et le contrôle des conditions du taux des emprunts.

L'organe de révision a présenté son rapport au Conseil communal le 16 mars 2021. Du aux changements entre l'ancienne et la nouvelle législature (pas encore élue) aucun membre de la Commission financière n'a participé à cette présentation, cela sera corrigé à partir de l'année prochaine.

La Commission financière a pris connaissance des comptes de fonctionnement et d'investissements et détails figurant dans les différents chapitres lors de sa séance du 25 mai 2021. Lors de cette séance, la Commission financière a obtenu des explications de chaque conseiller communal, de Mme Bersier, administratrice des finances, ainsi que du secrétaire communal, M. Wolfer. Des documents complémentaires demandés, durant la séance, ont également été transmis aux membres de la commission pour leur permettre de se faire une opinion sur les différents postes des comptes ainsi que pour répondre à leurs questions. La commission financière les remercie pour l'important travail de préparation effectué et les réponses apportées aux questions.

En ce qui concerne les divers emprunts souscrits par la Commune de Belfaux, la Commission financière n'a pas à s'exprimer présentement sur leur renouvellement. En effet, l'emprunt de CHF 3'500'000.00 a été souscrit le 15 décembre 2019 pour une période de 9 années (auprès de la BCF avec un taux d'intérêt de 0.55%), l'emprunt de CHF 2'000'000.00 a été souscrit le 4 septembre 2013 pour une période de 10 ans (auprès de la SUVA avec un taux d'intérêt de 1.98%) et l'emprunt de CHF 10'000'000.00 (crédit de construction pour le bâtiment de la Petite Enfance) a été souscrit le 10 décembre 2018 pour une période de 10 ans (auprès de la BCF avec un taux d'intérêts de 0.83%). Un nouvel emprunt de CHF 2'000'000.00 a été souscrit le 18 décembre 2020 pour une période de 5 ans (auprès de la SUVA avec un taux d'intérêt de 0.09%).

Comptes de fonctionnement

Le budget de fonctionnement de la Commune de Belfaux prévoyait un résultat négatif de CHF 370'640.00. Les comptes de fonctionnement laissent apparaître un bénéfice (hors éléments exceptionnels) de CHF 94'671.81 en tenant compte des amortissements obligatoires de CHF 457'711.25, d'une diminution des débiteurs douteux de CHF 540'000.00 et d'une provision supplémentaire de CHF 416'000.00 pour la recapitalisation de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg. Le cash-flow net final est de CHF de 12'383.06.

Etat de la dette

La dette de la Commune de Belfaux au 31 décembre 2020 est de CHF 11'856'844.92, en diminution de CHF 473'418.42 (soit 3.84%) par rapport à l'exercice précédent. La dette par habitant s'établit ainsi à CHF 3'614.90, en diminution de CHF 140.90 (soit 12.54%) par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution de la dette est principalement due au résultat positif de l'exercice 2020.

Remarques

La Commission financière constate avec satisfaction que le Conseil communal, avec l'aide de l'Administration communale, a analysé l'ensemble des débiteurs douteux avec pour résultat que des décomptes, par débiteur, ont été établis, cela facilitera le suivi de ces derniers dans le futur et les rappels seront générés automatiquement.

L'année 2020 a aussi été marquée par la mise en place du nouveau plan comptable MCH2. Un énorme travail a été fait par l'Administration communale, pour que la Commune de Belfaux puisse adopter MCH2 dès le 1^{er} janvier 2021.

En 2020, un nouveau programme pour le calcul des salaires a été mis en place ce qui a eu comme conséquence certains changements au niveau de la comptabilisation des charges sociales par rapport aux années précédentes. La nouvelle présentation est plus en ligne avec la présentation de la comptabilité commerciale des charges sociales.

Pour finir, le Conseil communal a également mis en place de nombreux processus de travail, avec l'aide de l'Administration communale, en cours d'année, en priorisant les processus financiers. Ces derniers seront vérifiés, mis à jour et améliorés par la nouvelle Commission SCI.

Conclusion

La Commission financière salue les efforts du Conseil communal de Belfaux pour sa bonne maîtrise des charges en 2020 et le félicite pour l'obtention de ce résultat positif.

La Commission financière, ayant pris connaissance du rapport de l'organe de révision, le préavise favorablement (art. 97 al. 1 let. Cbis LCo) et propose au Conseil général d'approuver les comptes pour l'année.

Pour la commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».

La Présidente remercie M. Nydegger et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

c) Compte de fonctionnement

La Présidente passe les comptes en revue et ouvre la discussion après chaque chapitre.

0 Administration

La Présidente ouvre la discussion.

Mme **Christel Grandjean** au nom du groupe PS/CG-PCS et Ouverture, prend la parole :

02.318.6 Frais de procédure, fiduciaire, cellule d'accompagnement

Mme **Grandjean** souhaite obtenir des détails quant à la facture de ce montant qui est élevé. Est-ce qu'il existe des factures détaillées concernant ce poste ? De plus, elle relève qu'il n'y a pas d'indication au compte 2019 alors que l'on trouve le montant de CHF 206'856.80, pour la cellule d'accompagnement. Elle s'étonne également au sujet du budget 2020 qui prévoyait un montant de CHF 90'000.00. Elle demande jusqu'à quand il est prévu de supporter ces charges.

M. **Vallat** lui répond que le montant figurant à ce poste concerne particulièrement la cellule d'accompagnement.

Mme **Grandjean** remercie M. Vallat pour son explication, mais reste insatisfaite concernant la justification des factures. Elle désire également savoir jusqu'à quand ces charges vont être imputées.

M. **Vallat** lui répond que la cellule d'accompagnement a terminé son mandat. Les prochains chiffres seront en cohérence avec le budget.

Mme **Grandjean** est satisfaite de ce complément d'information.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

1 Ordre public

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

2 Enseignement et formation

La Présidente ouvre la discussion.

Mme **Véronique Rebetez**, au nom du groupe PS/CG-PCS et Ouverture, prend la parole :

210.301.0 et 210.302.0 : salaire conducteur de bus et traitements devoirs surveillés :

« Je m'interroge quant à la différence entre les montants budgétés et les charges 2020. En effet, le Covid a probablement obligé à revoir l'organisation des heures de travail des conducteurs de bus, ou de l'équipe qui surveille les devoirs de nos enfants. Pourtant, malgré le lock down de mars à mai 2020, ce personnel reste à charge de la commune employeur, et les salaires, ainsi que les charges sociales restent de notre responsabilité. Est-ce que la différence entre les montants budgétés et les montants indiqués aux charges s'explique uniquement par le changement de système comptable, ou est-ce que notre personnel communal s'est vu amputer des heures dues au Covid ? ».

M. **Vallat** lui répond que toutes ces personnes ont été payées. Cette différence est la conséquence du changement de système comptable.

Mme **Rebetez** est satisfaite de la réponse.

M. **Jean-Pierre Frésard**, au nom du groupe PS/CG-PCS et Ouverture, prend la parole :

210.310.0 Achat de matériel scolaire

Le groupe PS/CG-PCS et Ouverture regrette l'absence d'une note explicative concernant la différence entre le budget et les comptes liée à la décision prise par le gouvernement fribourgeois.

M. **Vallat** prend note de cette remarque.

210.318.2 Emoluments pour autorisations

M. **Frésard** demande de quoi il s'agit.

M. **Vallat** lui répond que le montant de CHF 1'768.10 correspond à un cours de chauffeur de bus et de droits d'auteurs.

210.366.0 Frais des camps d'hiver et d'été

« On remarque que ce poste permet de réaliser « une économie » de plus de CHF 40'000.00 par rapport au budget et une diminution de charge aux comptes d'environ CHF 10'000.00, soit une différence d'environ CHF 50'000.00 entre budget et comptes. Il s'agit bien entendu d'une diminution de charge liée à la crise du Covid.

Pour ne pas devoir me répéter et qu'il s'agit en fait de la même question, je me permets d'anticiper un tout petit peu la lecture des comptes :

- *Au compte 290.317.0 (page 18), on observe une différence dans le même sens d'environ CHF 13'000.00 (env 50% d'économie par rapport aux comptes 2019)*
- *Et au compte 290.366.2 (3 lignes en dessous) une différence, toujours dans le même sens, de CHF 12'300.00.*

A eux seuls, ces 3 montants expliqueraient plus des ¾ du bénéfice de l'exercice !

Il a été clairement observé que les enfants en scolarité ont beaucoup souffert du confinement et il nous semble un peu injuste que tous ces montants aient été versés au bénéfice de la comptabilité générale. Nous sommes surpris que personne n'ait pensé à provisionner une part de ces montants pour l'exercice 2021 étant donné que le budget a déjà été voté.

Notre question : le Conseil communal s'est-il posé cette question ou prévoit-il de faire un geste durant l'année 2021 ?».

Mme **Muriel Frésard** lui répond qu'avec l'entrée en vigueur de MCH2, il n'est plus possible de faire des provisions. De plus, elle précise que le Conseil communal n'envisage pas de faire des économies « sur le dos » des enfants.

M. **Vallat** relève que les directives de la DICS ont été appliquées et que le Conseil communal, à l'avenir et pour autant qu'il n'y ait plus de restrictions liées au Covid, sera attentif aux remarques de M. Frésard.

M. **Benjamin Gasser**, au nom du groupe PS/CG-PCS et Ouverture, prend la parole :

294.314.0 Frais d'entretien terrain et 294.318.2 Honoraires pour études

Il relève que ces deux comptes amènent à deux questionnements :

1. La problématique budgétaire d'utiliser le montant alloué pour des frais d'entretien pour financer des honoraires d'étude.
2. Le Conseil général a voté un budget. Celui-ci a été justifié par le Conseil communal. En n'utilisant pas ces montants et en les affectant à d'autres fins, le processus budgétaire et comptable ainsi que la transparence de cette manière de faire, laisse le groupe PS/CG-PCS et Ouverture dubitatif.

M. **Vallat** prend acte de ces remarques.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

3 Culte, culture et loisirs

La Présidente ouvre la discussion.

M. **Jean-Pierre Frésard**, au nom du groupe PS/CG-PCS et Ouverture, prend la parole :

30.366.1 Aide aux manifestations culturelles (question dans le même sens que pour le poste 210.366.0)

« On a ici une différence, une économie de CHF 8'000.00. Nous pensons ici à d'important frais d'annulation ou à des acteurs culturels qui n'auraient pas reçu d'autre aide. N'y aurait-il pas eu la possibilité de provisionner quelques milliers de francs pour apporter au moins une aide symbolique ? ».

M. **Vallat** lui répond que le Conseil communal a prévu de doubler les subventions allouées aux sociétés locales.

M. **Frésard** est satisfait de cette information.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

4 Santé

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

5 Affaires sociales

La Présidente ouvre la discussion.

Mme **Emilie Corminboeuf**, au nom du groupe PS/CG-PCS et Ouverture, prend la parole :

58.366.1 Aides et assistances diverses

« Au point 58.366.1 Aides et assistances diverses (soutien Covid19, frais d'enterrement à la charge de la commune), j'ai pu constater avec plaisir que la commune avait soutenu à hauteur de CHF 36'210.00 ses habitants. Toutefois, par rapport aux charges de 2019 (CHF 24'795.65) et au budget 2020 (CHF 10'000.00), il y a de grandes différences/fluctuations entre les montants qui à mon sens mériteraient de plus amples explications. Qu'en est-il ? ».

M. **Vallat** précise que les personnes dans le besoin, suite à la crise du Covid 19, ont été soutenues par le Service social. Ce poste concerne également les frais qui ont été occasionnés par la mise à disposition d'un certain nombre de personnes pour l'accompagnement chez le médecin, pour faire des achats, pour des transports (prise en charge des kilomètres). Les Conseils communaux des communes de Ponthaux, La Sonnaz et de Belfaux ont mis à disposition de leurs concitoyens ces services durant la première partie du confinement en 2020.

Mme **Corminboeuf** regrette que ces informations ne figurent pas dans les comptes.

M. **Vallat** en prend note.

M. **Benjamin Gasser**, au nom du groupe PS/CG-PCS et Ouverture, prend la parole :

58.436.0 Remboursement frais d'assistance

Il a été remarqué un résultat trois fois plus important que le budget et trois fois plus important que les comptes 2019, alors qu'il y a eu la situation liée au Covid. M. **Gasser**, regrette qu'il n'y ait pas d'explication. Il ne s'explique pas comment ce montant de CHF 9'070.50 a pu être récupéré alors que les gens disposent de moins d'argent.

M. **Vallat** explique que l'aide sociale est remboursable. Dès qu'une personne est revenue à meilleure fortune, un plan de remboursement est mis en place en collaboration avec le Service social.

M. **Gasser**, malgré ces informations, ne s'explique pas cette différence.

M. **Vallat** précise que ces remboursements sont difficilement planifiables lors de l'établissement du budget.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

6 Transports et communications

La Présidente ouvre la discussion.

Mme **Christel Grandjean**, au nom du groupe PS/CG-PCS et Ouverture, prend la parole :

62.312.0 Consommation d'électricité

« La charge d'électricité entre 2019 et 2020 est passée de CHF 14'434.05 à CHF 22'477.80, soit une augmentation de plus de 50 % ! Quelle en est la justification ? ».

M. **Vallat** lui répond que des panneaux solaires ont été défectueux.

Mme **Grandjean** regrette que cette explication ne figure pas dans les comptes.

M. **Vallat** en prend acte.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

7 Protection et aménagement de l'environnement

Mme **Mireille Meissner**, au nom du groupe PS/CG-PCS et Ouverture, prend la parole :

Les questions de Mme Meissner concernent l'approvisionnement en eau. Elle relève que, de manière générale, il s'agit de lacunes d'explications pour de nouveaux postes figurant dans les comptes.

70.301.0 Traitement personnel service eau

« Le montant dépasse de plus de CHF 30'000 le montant budgétisé : quelle en est la justification ? Des personnes ont-elles été engagées ? ».

M. **Vallat** explique que des parts de salaires ont été imputées sur les postes et chapitres qui les concernent. De plus, un préposé s'occupe de la gestion des eaux dans la commune. Ce montant concerne également la part de son travail. Pour une meilleure lisibilité des comptes, il propose, pour l'avenir, de donner le pourcentage que représente le travail effectué par les employés dans les différents dicastères.

70.316.1 Indemnité pour droit de passage

« Ce montant de CHF 7'000.00 n'apparaissait pas dans les comptes 2019. Il n'a pas été budgétisé. A qui profite cette indemnité ? Qui sont les propriétaires indemnisés ? Quelle est la base légale de ce paiement ? ».

M. **Vallat** précise qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle. Deux bâtiments ont été construits à la Rte d'Autafond. Les plans de canalisations n'étaient pas précis. Il a fallu procéder à des fouilles pour trouver la conduite et la déplacer. Ce qui a occasionné un certain nombre de frais. Le Conseil communal, se sentant en partie responsable de la situation, a pris en charge une partie des travaux de fouilles.

70.318.1 Honoraires d'ingénieurs

« Dans ce cas, le montant versé représente le 10% du montant budgétisé : pour quelle raison ? ».

M. **Vallat** lui répond qu'il est difficile d'évaluer les montants exacts à budgétiser.

70.318.2 Concessions téléphoniques

« Le libellé et la remarque en dessous ne sont pas clairs, il est nécessaire d'avoir une explication plus précise ».

M. **Vallat** s'engage à faire figurer des informations plus précises sur le fascicule des prochains comptes.

70.319.3 Perte sur débiteurs

« Quelles sont les pertes sur débiteur dans le cas de l'approvisionnement en eau ? ».

M. **Litzistorf** lui répond que l'ancien boursier n'avait pas facturé tous les compteurs. L'administration a tout mis en œuvre pour rectifier cette situation et encaisser le maximum de montants.

Mme **Meissner** insiste sur l'importance que les comptes soient accompagnés d'explications, notamment lorsqu'il y a des dépassements.

Mme **Josiane Berset**, au nom du groupe PS/CG-PCS et Ouverture, prend la parole :

70.316.1 Indemnité pour droit passage

Mme **Berset** revient sur la question posée par Mme Meissner. Dans sa réponse, M. Vallat a donné des explications concernant les travaux qui ont été entrepris. A aucun moment il n'a parlé d'indemnité, soit un montant versé à un propriétaire. Elle demande dès lors plus de détails concernant ce poste.

M. **Vallat**, explique que cette indemnité correspond à une participation financière communale relative au surcoût des travaux qui ont été entrepris pour la recherche de conduites. En effet, les plans dont dispose la commune manquaient de précision.

M. **Aurèle Schaller** fait remarquer que l'intitulé du compte n'est pas correct.

M. **Vallat** relève que le libellé aurait pu être « indemnisation pour non-conformité des plans ».

M. **Didier Pauchard** prend la parole :

70.434.0 Location des compteurs

M. Pauchard s'étonne du revenu supplémentaire de CHF 7'000.00 pour ce poste.

70.435.0 Ventes d'eau

M. Pauchard constate un revenu supplémentaire d'environ CHF 26'000.00.

Il demande si des rattrapages de facturations ont été effectués.

M. **Vallat** lui répond qu'une mise à jour de la facturation a été entreprise.

M. Pauchard est satisfait de la réponse.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

8 Economie

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

9 Finances et impôts

La Présidente ouvre la discussion.

Mme **Solange Berset**, au nom du groupe PS/CG-PCS et Ouverture, prend la parole :

942 318.1 Honoraires pour études

« Un montant de CHF 5'000.00 a été mis au budget, aux comptes figure une dépense de CHF 12'538.00. Les explications sont que des études ont été données pour la mise en valeur du bâtiment communal. Or nous n'avons pas constaté de travaux. A quels bureaux ont été données les études et pour quel montant ?

On y lit aussi qu'il y a eu des modifications de limites de certains parchets communaux ? Pourrions-nous avoir les détails svp ? C'est surprenant de constater que des modifications de limites figurent sous le point honoraire pour études. Pourrions-nous avoir les informations y relatives ? ».

M. **Vallat** lui répond que concernant les parchets communaux, l'Union des paysans fribourgeois a entrepris un certain nombre d'études.

Concernant la mise en valeur du bâtiment communal, il s'agit du bureau Chablais Fischer architectes qui s'est chargé de l'étude. Le 23 mars dernier, lors de la séance du conseil général, les résultats de cette étude avaient été présentés par M. Fischer.

Mme **Berset** prend acte de ces explications. Elle n'est pas certaine qu'il est correct de comptabiliser les modifications aux limites dans cette rubrique ou alors, la titlature de l'explication devrait être modifiée.

M. **Didier Pauchard** prend la parole :

99.351.0 Part recapitalisation fonds de prévoyance de l'Etat de Fribourg

Une charge de CHF 416'000.00 a été comptabilisée. M. Pauchard constate que cette provision n'avait pas été budgétisée.

M. **Vallat** lui répond que ce montant a été communiqué par l'Association des communes fribourgeoises. L'Etat de Fribourg n'a pas encore annoncé de montant définitif.

M. Pauchard est satisfait de la réponse.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

d) Comptes des investissements

La Présidente passe en revue les comptes chapitre par chapitre

2 Enseignement et formation

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

3 Culte, culture et loisirs

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

6 Transports et communications

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

7 Protection et aménagement de l'environnement

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

e) Rapport de l'organe de révision des comptes

La Présidente donne la parole à M. Thierry Nydegger pour la lecture du rapport.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

au Conseil communal et à la Commission financière de la

Commune de Belfaux

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision et selon les art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo), nous avons effectué l'audit des comptes annuels comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le compte des investissements et l'annexe de la Commune de Belfaux pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de l'art. 95 de la loi sur les communes (LCo) incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales, aux normes d'audit suisse (NAS) et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR *) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil communal.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

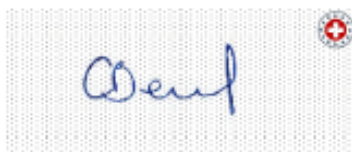
Nous attirons votre attention sur le fait que la commune se trouve en situation de découvert au bilan à hauteur de CHF 1'888'306.29. Des mesures d'assainissement immédiates doivent être prises afin de remédier à cette situation.

Fribourg, le 7 mai 2021

BDO SA



Yvan Haymoz
Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé



pp Catherine Beaud
Révisseure agréée

La Présidente ouvre la discussion.

Mme **Solange Berset**, au nom du groupe PS/CG-PCS et Ouverture, prend la parole :

Bilan

« A leur lecture, nous avons constaté que les comptes 2020 étaient présentés avec un bénéfice alors qu'un déficit non négligeable était prévu. Il semble important de préciser que le résultat de ces comptes présentés, avec bénéfice, est réalisé de manière artificielle, notamment par des dissolutions de réserves. Je le redis, ils sont le résultat d'artifices financiers qui ont comme objectifs de montrer des comptes positifs alors que la situation financière de notre commune est très problématique. Les pots cassés devront être payés par les citoyens et citoyennes de Belfaux et une totale transparence est absolument indispensable.

J'interviens notamment sur la dissolution de la réserve pour le fonds de retraite de nos employés communaux, 282.5 page 52. Ce fonds a été décidé par le Conseil général il y a quelques années et il a permis, notamment, à deux employés de partir en préretraite de manière sereine, après des dizaines d'années de bons et loyaux services. Il a ainsi été possible d'engager des personnes plus jeunes et a permis aux fidèles employés, après des années de service, de prendre leur retraite anticipée. Il s'agit d'un petit montant, comparé au fiasco financier que connaît notre commune.

Je pose les questions suivantes : est-ce qu'il y a eu une analyse des avantages et inconvénients de cette dissolution ? Il n'y a aucune explication, et ceci se fait en catimini, sans aucune information au Conseil général sur les raisons de ce choix. Je trouve regrettable qu'une telle décision qui pénalise nos employés communaux pour le futur ne soit pas argumentée. Je pose la question aussi de savoir si nos employés ont été informés ?

Le Conseil général et les citoyennes et citoyens ont droit à des informations complètes et précises. Est-ce que cela sera possible pour le futur ?

Merci d'avance au nouveau Conseil communal ».

M. **Vallat** lui répond que tout sera mis en œuvre afin de donner des explications plus précises aux membres du Conseil général. Avec MCH2 les réserves doivent être dissoutes. M. Vallat insiste sur le fait que cela n'a pas de répercussions sur d'éventuelles demandes de départs en préretraite. Les demandes en préretraite seront dès lors budgétisées.

Mme **Berset** aurait souhaité une analyse sur les avantages et les inconvénients d'une telle pratique.

Mme **Muriel Frésard** lui répond qu'il s'agit d'une obligation avec l'entrée en vigueur du nouveau système comptable MCH2.

Mme **Berset** lui répond qu'elle a bien compris que l'on ne peut plus garder de réserve. Cependant, il est possible de transformer des montants pour les attribuer spécifiquement sous une autre forme. Elle prend acte de la réponse.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

f) Approbation des comptes 2020 et décharge au Conseil communal

La Présidente ouvre la discussion et accorde une interruption de séance de 10 minutes à la demande du groupe PS/CG-PCS et Ouverture.

Après cette interruption, la Présidente ouvre la discussion et donne la parole à Mme **Véronique Rebetez** pour la lecture de la prise de position du Groupe PS/CG-PCS et Ouverture sur les comptes.

« Nous constatons ce soir, un manque d'information malgré lequel nous devons pourtant prendre position sur les comptes 2020. Le changement de système comptable ne simplifie pas les choses ; mais, ces chiffres doivent être compréhensibles par chaque contribuable de notre commune.

Un travail conséquent a été réalisé par notre nouvelle caissière communale, et le soutien de la cellule d'accompagnement était salutaire. Malgré tout, nous avons besoin davantage d'explications pour les présentations à venir des comptes communaux.

Nous l'avons relevé : deux ou trois lignes d'explication pour un dépassement pour des frais d'honoraires ou d'autres études nous semblent un peu maigres.

Combien d'honoraires pour des études diverses ont été payés, à qui et pour quels résultats ? Combien de dépassements expliqués trop brièvement pour pouvoir se saisir de la comptabilité de notre commune ?

Le groupe PS, Centre Gauche PCS et Ouverture demande davantage de transparence et d'explications. En définitive, ce sont toutes et tous les contribuables qui devront payer toutes ces études, ces frais d'honoraires, ces dépassements et par respect pour la population belfagienne, nous demandons une nouvelle présentation des comptes, plus claire, plus détaillées, bref, compréhensible pour chaque citoyen.ne lambda, notamment par un message séparé pour chaque dépassement. Ce soir, nous refusons les comptes 2020 tels que présentés. Une nouvelle législature, c'est aussi l'opportunité d'un nouveau départ. Ce nouveau départ, nous le voulons constructif, tourné vers l'avenir. Nous devons apporter des réponses aux habitants et habitantes qui sont en attente d'explications comptables pour avancer et montrer notre volonté de poser des bases saines ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et soumet au vote du Conseil général l'approbation des comptes 2020.

Résultat du vote

Les comptes 2020 sont approuvés par 16 oui, 9 non et 2 abstentions.

La Présidente remercie le Conseil communal, le personnel de l'administration et la commission financière pour l'immense travail fourni, en particulier pour cette dernière qui n'a été constituée que le 11 mai dernier.

7. Commission SCI (Système de contrôle interne), élection de trois membres du Conseil général dont deux issus de la Commission financière (message 108)

La Présidente informe que le bureau propose de nommer 1 membre du groupe PDC-Belfaux Futuro, 1 membre du groupe PS/CG-PCS et Ouverture, ainsi qu'un membre d'Arc-en-Ciel.

La Présidente donne la parole à M. **Thierry Nydegger** de la commission financière pour la présentation des 2 candidats issus de sa commission. Les candidats proposés sont : Muriel Angéloz Burns et Thierry Nydegger.

La Présidente donne la parole à M. **Didier Pauchard** pour Arc-en-Ciel, qui propose la candidature de Martine Roulin.

« Le Mouvement Arc-en-Ciel a le plaisir de vous présenter la candidature de Madame Martine Roulin à l'élection des membres de la commission SCI pour la période législative 2021 – 2026. Madame Roulin est membre du Conseil général et de la commission des naturalisations. Elle est active depuis 2010 en tant qu'experte en ressources humaines auprès des CFF et exerce une activité indépendante de coach certifié en développement personnel. La candidature de Madame Roulin apportera à la commission une membre compétente et volontaire pour l'accompagner dans son rôle de contrôle et de soutien à l'administration de Belfaux. Je vous remercie pour votre attention et pour votre soutien à la candidature de Madame Roulin ».

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Election

Comme il y a 3 candidats pour 3 postes, l'article 15^{1bis} du règlement s'applique. Sont élus tacitement comme membres du Groupe de travail SCI :

- Muriel Angéloz Burns et Thierry Nydegger pour la commission financière
- Martine Roulin comme membre du Conseil général

La Présidente félicite les élus, les remercie pour leur dévouement et clôt la discussion.

8. Réaménagement des alentours des nouveaux bâtiments scolaires

La Présidente donne la parole à M. **Vincent Schickel**, conseiller communal, qui présente le dossier.

« Nous venons en urgence vers vous ce soir avec une demande d'accord de principe pour le réaménagement du chemin des Ecoliers.

Cela fait plus d'un an que nous travaillons sur le projet avec le bureau d'ingénieur. Le SPC (Service des Ponts et Chaussées) aurait dû nous faire un retour sur le projet pour le 15 janvier 2021. Malheureusement, nous n'avons reçu le projet validé par le SPC que le 11 juin 2021.

Comme tout le monde le sait, la situation actuelle n'est pas acceptable et a déjà fait l'objet de multiples courriers à la commune de parents, habitants du quartier et même d'interventions au Conseil Général. Avec l'ajout de la crèche, ce problème va encore s'amplifier. L'école ouvrant à la fin août, et qu'il n'est bien sûr pas possible de décaler la rentrée, nous devons donc agir en urgence afin d'avoir le projet terminé dans les temps et de garantir la sécurité de nos enfants.

Nous vous présentons donc ce soir le projet validé par le SPC et connu sous le nom « variante 2 » :

- *Le passage piéton sera déplacé 20 m plus bas et un éclairage sera rajouté*
- *Un chemin piétonnier sera construit le long des arbres afin d'en sécuriser l'accès piéton des enfants et les séparer des voitures. Les normes obligent que le chemin soit décalé avec le passage piéton afin d'éviter que les enfants déboulent en courant. Un petit échange de parcelle devra aussi être fait pour réaliser ce chemin. Nous avons longuement débattu du matériau à utiliser pour ce chemin. Le gravier gras ou les copeaux, certes mieux d'un point de vue environnemental, ont été abandonnés pour un enrobé (goudron) et ceci pour 2 raisons principales :*

- *Faciliter le déneigement en hiver*
- *Mais surtout nous voulons absolument que tous les enfants, y compris ceux venant en trottinette, utilisent le nouveau chemin piéton et non la route. L'enrobé offre le matériau le plus lisse. La sécurité des enfants est notre priorité dans ce projet.*
Des bordures en béton seront mises le long du chemin piétonnier pour éviter qu'une voiture puisse y accéder.
- *15 places de parcs seront aussi aménagées :*
 - *1 place handicapé*
 - *5 places « dépose-minute » pour la crèche afin que les parents puissent déposer leurs enfants à la crèche*
 - *1 place pour la bibliothèque*
 - *8 places pour les locataires habitant au sein du complexe scolaire.*
- *La signalétique sera aussi modifiée et le chemin sera mis en interdiction de circuler pour les engins motorisés sauf ayants droit. Nous mettrons en place un système de macaron pour les utilisateurs de la crèche et les riverains.*

Le coût de la variante 2 est estimé à environ CHF 40'000.00. Avec les divers travaux annexes (parcelle M. Maillard, chemin de la Ferme, chemin piétonnier en bas de l'école), le réaménagement est estimé à environ CHF 70'000.00, ce qui dépasse le seuil de compétence d'engagement du Conseil communal (CHF 40'000.00).

Nous vous demandons donc ce soir un accord de principe pour ce projet. Nous reviendrons vers vous en octobre avec un message complet pour la demande de crédit du projet y relatif ».

Mme **Christel Grandjean**, au nom du groupe PS/CG-PCS et Ouverture, prend la parole :

Elle demande les compléments d'informations suivants :

« Comment sera séparé le chemin de la route ? ».

M. **Litzistorf** lui répond qu'une bordure sera mise en place.

« Qu'en est-il de l'éclairage ? ».

M. **Schickel** lui répond que des tuyaux seront installés pour une pose ultérieure de l'éclairage.

« Est-ce que les arbres resteront en place ? ».

M. **Schickel** lui répond que les arbres resteront.

M. **Benjamin Gasser** demande des informations au sujet des places de parc dépose-minute pour la crèche. Il demande quelles seront les règles d'utilisation de ces places.

M. **Schickel** lui répond que les personnes qui doivent se rendre à la crèche auront des macarons qui leur permettront d'accéder aux 5 places qui leur seront réservées.

Mme **Grandjean** demande comment l'accès à l'accueil extrascolaire sera organisé.

M. **Schickel** lui répond que les utilisateurs accéderont au bâtiment par le parking se situant en bas.

Mme **Véronique Rebetez**, au nom du groupe PS/CG-PCS et Ouverture, prend la parole :

Mme Rebetez relève l'importance de sécuriser le parking de la Halle de gym.

« En 2021, il n'est pas compréhensible de prévoir un revêtement en goudron noir. Face à la crise climatique, nous devons lutter contre les îlots de chaleurs et prévoir d'autres revêtements. Je souhaite qu'une alternative soit pensée pour ce revêtement. Le goudron noir a déjà été coulé entre les nouveaux bâtiments et la salle de gym, un jour de canicule, exposant les ouvriers de chantier à une température très élevée (température extérieure : 30°, température du goudron au moment de l'étendage : 70°). Ça n'a plus de sens de goudronner tous les chemins et nous devons chercher une manière de lutter contre le réchauffement climatique ».

M. **Schickel** prend note de ces remarques. Il précise que le chemin ne sera pas très exposé au soleil étant donné qu'il sera situé sous les arbres.

M. **Didier Pauchard** prend la parole au nom du Mouvement Arc-en-Ciel :

M. Pauchard précise que l'intervention du Mouvement Arc-en-Ciel a été préparée sans savoir qu'un point traitant les accès aux nouveaux bâtiments scolaires serait ajouté à l'ordre du jour.

« Les travaux concernant le nouveau bâtiment de la Petite Enfance touchent à leur fin.

A l'occasion de précédentes interventions, le mouvement Arc-en-ciel interrogeait le conseil communal et les lauréats du concours au sujet de la mise en place d'un concept de circulation pour assurer la sécurité et les services de ces nouveaux locaux.

Le mouvement Arc-en-Ciel continue de s'étonner qu'aucune étude des accès au complexe scolaire n'ait été réalisée dès le départ du projet de nouveau bâtiment. A notre connaissance, l'accès actuel au chantier, en temps qu'accès permanent supplémentaire aux bâtiments, serait refusé par le canton. Ne resterait alors que l'aller et retour sur le « chemin des écoliers », comme actuellement, pour accéder au bâtiment solaire et à celui de la Petite enfance. Cela dit en passant, la commune des années durant rappelait aux parents, à chaque rentrée scolaire, de ne pas emprunter avec leur voiture, pour des raisons de sécurité, le chemin des écoliers pour y déposer leurs enfants. D'autre part, il ne serait prévu que 5 places de parc pour la crèche et cela pour une capacité d'accueil d'une quarantaine de places.

Pour ces raisons, le mouvement Arc-en-ciel demande au conseil communal quelles mesures il entend prendre pour sécuriser l'accès à ces bâtiments en particulier aux heures de pointe : sorties des écoles, arrivées et départs des parents des enfants de la crèche ; mais aussi garantir un accès facilité pour les locataires des appartements de l'école, les usagers de la bibliothèque, sans oublier les habitants du chemin des écoliers et du chemin du Rialet.

D'autre part, quelles mesures seront prises pour garantir l'aspect piétonnier du chemin de la ferme reliant le complexe scolaire à la route Sur le Ru ? ».

M. **Schickel** répond qu'une grande partie de sa présentation répond aux questions posées par le Mouvement Arc-en-Ciel. De plus, il précise qu'une interdiction de circuler sur le Chemin des écoliers sera mise en place. Concernant les places pour les locataires, ils disposeront de 8 places. Il précise également que les 5 places de parc prévues pour la crèche sont des déposes minute.

M. **Dominique Corpataux** salue l'initiative du Conseil communal de présenter ce projet. Il relève qu'il est important d'utiliser les synergies qui sont en place. Il est d'avis que ce projet, tel qu'il a été présenté, répond aux attentes et aux besoins.

Mme **Solange Berset** demande des précisions quant à la décision à prendre ce soir. Est-ce qu'il s'agit d'un vote de principe et également l'acceptation d'un éventuel dépassement de budget ?

M. **Schickel** lui répond que le Conseil communal demande au Conseil général de voter sur un accord de principe. Au mois d'octobre, un message et la demande de crédit d'investissement seront présentés.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente pose la question suivante aux membres du Conseil général :

« Acceptez-vous, sur le principe, que les travaux soient réalisés tout de suite et que la demande de crédit d'investissement et le message y relatif soient agendés pour la séance d'octobre ? »

Résultat du vote

Le Conseil général accepte cette proposition par 20 oui, 2 non et 5 abstentions.

8. Propositions

Il n'y a pas de nouvelle proposition.

9. Questions

La Présidente précise qu'aucune réponse à des questions ouvertes n'a été transmise avec la convocation.

Nouvelle question

Mme **Josiane Berset**, au nom du groupe PS/CG-PCS et Ouverture, prend la parole :

« Depuis la mi-juin, en passant à pied près des nouveaux bâtiments scolaires, on peut découvrir une immense surface goudronnée, qui recouvre bord à bord toute la surface entre les bâtiments. On traverse un endroit surchauffé, l'élévation soudaine de température surprend, car les matériaux utilisés renforcent l'impact de la chaleur, sur ce lieu de récréation et de jeux.

Il est de plus en plus fréquent que la température soit supérieure à 30° et les périodes caniculaires s'allongent. A l'heure où le grand souci dans l'aménagement est de lutter contre les îlots de chaleur, pourquoi les responsables de ce chantier et les responsables communaux n'ont-ils pas anticipé ce problème ? Eviter des îlots de chaleur, créer des endroits de fraîcheur, prendre des mesures pour abaisser la température de quelques degrés, c'est la préoccupation actuelle des pouvoirs publics.

Aussi, je demande au Conseil communal quelles mesures il entend appliquer pour remédier à ce problème, autour des bâtiments scolaires ».

Mme **Christel Grandjean**, du groupe PS/CG-PCS et Ouverture, prend la parole :

Elle demande s'il existe une jeunesse à Belfaux, si un local est mis à disposition et qui est son responsable.

M. **Vallat** lui répond qu'il existe une jeunesse à Belfaux, un local est mis à sa disposition au Centre paroissial. Le nom du responsable n'est pas annoncé.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

10. Divers

Mme **Muriel Frésard** prend la parole pour annoncer l'absence de Mme Isabel Bersier, administratrice des finances, qui est en arrêt maladie.

La présidente clôt la séance en remerciant les membres du Conseil général de leur participation et de leur engagement. Ces remerciements sont également adressés au personnel de l'administration communale pour la mise en place de la salle et leur présence à cette séance.

La présidente rappelle de ne pas oublier de transmettre les interventions à Madame Christan pour la rédaction du procès-verbal, ainsi que les formulaires de données personnelles.

Finalement la Présidente souhaite un bel été et de bonnes vacances à toutes et tous, ainsi qu'une bonne rentrée. Elle invite toutes et tous à prendre soin d'eux et de leurs proches.

La séance est levée à 21h50.

La Présidente

La Secrétaire

Marianne Aebischer

Véronique Christan